Accusé de réception en préfecture
062-216207241-20260212-D2026-02-12-03-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE HARNES

COMMUNE DE ROUVROY

SÉANCE
12/02/2026

Objet :
Vente d'une parcelle à la CAHC

N°D2026-02-12-003

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 6 février 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Géraldine, WATRELOT Patricia, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane

ETAIENT EXCUSES :
GALAND Nicolas, DUFOUR Magalie, HAJA Manuel, VANHOUTTE Audrey, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Pouvoirs:
HAJA Manuel à Didier BONNET
Audrey VANHOUTTE à Nathalie GORAJSKI
Laurent GALAS à Jean-Claude ANDRIES
David BIRMANN à Doriane COQUELLE

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22

Madame ZYMNY Alice est désignée secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs aux aliénations du domaine privé des communes ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération D2025-10-29-035 en date du 29 octobre 2025 décidant de céder une partie de la parcelle AL 394 à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) ;

Vu le courrier du Pôle d'évaluation domaniale d'Arras fixant la valeur vénale de la parcelle cadastrée AL 394 à 206 000 €, en date du 22 janvier 2026 ;

Vu l'abandon, en décembre 2025, du projet de construction de logements initialement envisagé sur environ 1 390 m² de la parcelle, rendant désormais possible la cession de la totalité du terrain à la CAHC pour la réalisation d'un projet de développement économique cohérent ;

Considérant que

Considérant que la délibération D2025-10-29-035 n'est plus adaptée à la situation actuelle ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin souhaite acquérir l'intégralité de la parcelle AL 394, d'une superficie de 9 492 m², pour y mener un projet de développement économique ;

Considérant que l'estimation domaniale du 22 janvier 2026 fixe la valeur vénale du bien à 206 000 €, montant devant servir de base à la cession ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception en préfecture
062-216207241-20260212-D2026-02-12-03-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'abrogation de la délibération précitée et sur la vente de l'intégralité de la parcelle ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Miloud BRIKI, Conseiller Municipal délégué aux commerce et à l'artisanat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

Article1 :
D'abroger la délibération D2025-10-29-035 du 29 octobre 2025 relative à la cession partielle de la parcelle AL 394 à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Article2 :
De céder à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin la totalité de la parcelle cadastrée AL 394, d'une superficie de 9 492 m² (sous réserve d'arpentage à venir), pour un montant de 206 000 € HT, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale d'Arras en date du 22 janvier 2026.

Article3 :
D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A ROUVROY, le 13 février 2026

La secrétaire de séance,

Alice ZYMNY

Le Maire,

MAIRIE de ROUVROY 62320

Valérie CUVILLIER

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)